

**PROCES VERBAL de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 21 septembre 2023
19h00**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du conseil et des mariages, sous la présidence de **Monsieur Claude DOUCET, Maire.**

Date de convocation : 14 septembre 2023

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Claude DOUCET, Gilles BRANCHOUX, Marie-France MARTINEAU, Alain SICAULT, Maryse RIOLLAND, Dominique GABILLON, Paulette LESSAULT, Nadine FOURRE, Didier THOMAS, Pascal BERTHONNET, Sylvie POMME, Pascal DOUCET, Jean-Christophe DUVEAU, Corinne BILLOT, Sandrine GRATIN, Arielle BEGUE, Philippe PLAULT, Hervé FLAVIGNY, Clarisse LACHAUD

Secrétaire de séance : Arielle BEGUE

Assistaient à la séance :

Alain DERBORD, Directeur Général des Services
Romuald DELABESSE, Responsable des Services Techniques

AFFAIRE COMMUNALE N°1 :
ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire et qu'il peut y adjoindre un auxiliaire, pris en dehors de ses membres, qui assiste aux séances mais sans participer aux délibérations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Arielle BEGUE pour remplir cette fonction. Il décide d'adjoindre au secrétaire de séance Monsieur Alain DERBORD, Directeur Général des Services, en tant qu'auxiliaire ne participant pas aux délibérations.

AFFAIRE COMMUNALE N°2 :
**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 19/06/2022**

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRE COMMUNALE N°3 :
**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Monsieur le Maire indique avoir pris deux décisions depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Décision modificative n°1 – Bail Trésor Public – 4 rue du Tournebride
- Décision d'ester en justice – affaire des vols de câbles

AFFAIRE COMMUNALE N°4 : **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe sur emploi non permanent à temps complet afin de pouvoir répondre à des besoins ponctuels de renfort administratif.

Il convient également de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet sur emploi permanent, actuellement vacant.

Il convient de supprimer un poste de gardien-brigadier et un poste de brigadier-chef principal suite au recrutement d'un policier municipal.

Il convient de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet 25h et deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet 31h et 28h suite à la modification de temps de travail de trois agents.

Enfin, il convient également de supprimer un poste de technicien territorial, un poste de technicien territorial principal 1^{ère} classe et un poste de technicien territorial principal 2^{ème} classe sur un emploi permanent à temps complet, actuellement vacants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, met à jour et modifie, à compter du **1^{er} octobre 2023**, de la façon suivante le tableau des effectifs :

- **pour la filière administrative**, est créé :
 - 1 poste sur emploi non permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet,
- **pour la filière administrative**, est supprimé :
 - 1 poste sur emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet,
- **pour la filière technique**, sont supprimés :
 - 1 poste sur emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet,
 - 1 poste sur emploi permanent de technicien territorial à temps complet,
 - 1 poste sur emploi permanent de technicien territorial principal 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 poste sur emploi permanent de technicien territorial principal 2^{ème} classe à temps complet,
- **pour la filière police**, sont supprimés :
 - 1 poste sur emploi permanent de gardien-brigadier à temps complet,
 - 1 poste sur emploi permanent de brigadier-chef principal
- **pour la filière animation**, sont supprimés :
 - 2 postes sur emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet,

Le tableau des effectifs de la ville de Valençay se présente comme suit :

GRADE	Nombre de poste	Temps de travail / poste
POSTES SUR EMPLOI PERMANENT		
Attaché principal	1	35h
Attaché	1	35h

Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	35h
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	35h
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	35h
Adjoint administratif territorial	1	35h
Gardien-brigadier	1	35h
Adjoint technique	6	35h
Adjoint technique – temps non complet	1	26h
Adjoint technique – temps non complet	1	22h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	4	35h
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	35h
Agent de maitrise	3	35h
Agent de maitrise principal	2	35h
Adjoint d'animation	4	35h
Adjoint d'animation – temps non complet	2	32h
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	2	35h
Auxiliaire de puériculture principale 2 ^{ème} classe	1	35h
Educateur de jeunes enfants – Temps complet	1	35h
Educateur de jeunes enfants – Temps non complet	1	24h
Infirmier territorial de classe supérieure	1	35h
POSTES SUR EMPLOI NON PERMANENT		
Educateur des APS	1	
Educateur de jeunes enfants	1	
Adjoint administratif	1	

Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	
Adjoint technique	12	
Adjoint d'animation	6	

AFFAIRE COMMUNALE N°5 :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES COMMUNES DE CHABRIS ET DE VAL FOUZON DU POLICIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par conventions successives depuis 2015, la commune de Valençay met à disposition, pour partie de son temps de travail, le policier municipal auprès des communes de Chabris et de Val-Fouzon.

Suite au départ et au recrutement d'un nouveau policier municipal à compter du 1^{er} novembre 2023, il convient de conclure une nouvelle convention de mise à disposition.

Le policier municipal ayant donné son aval, Monsieur le Maire propose au Conseil de conclure une nouvelle convention de mise à disposition, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2023, des communes de Chabris pour 30 % de son temps de travail, et de Val-Fouzon, pour 10% de son temps de travail.

Les communes rembourseront en janvier N+1 toutes les charges afférentes à cette mise à disposition partielle ainsi que les heures supplémentaires qu'effectuera le policier municipal et participeront également aux charges de fonctionnement afférentes.

Il présente au Conseil Municipal les différentes dispositions du projet de convention qui formalisera l'accord entre les parties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la mise à disposition du policier municipal de Valençay, à raison de 30 % de son temps de travail à Chabris, et de 10% à Val-Fouzon.
- Précise que la mise à disposition prendra effet le 1^{er} novembre 2023 pour s'achever le 31 octobre 2026 et qu'un titre de recettes relatif aux charges remboursables par les communes de Chabris, de Val-Fouzon sera émis en janvier N+1.
- Approuve la convention de mise à disposition telle que présentée entre les Communes de Valençay, de Chabris et de Val-Fouzon et le policier municipal de Valençay.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur et toute pièce s'y rattachant.

AFFAIRE COMMUNALE N°6 :

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, les conseillers municipaux dirigeants d'association se retirant de la salle et s'abstenant sur le vote de la subvention aux associations qu'ils dirigent, décide, à l'unanimité, d'attribuer aux associations désignées dans la liste ci-dessous les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	Subvention	Subvention exceptionnelle
ASSOCIATIONS MEDICO-SOCIALES		
Amicale des sapeurs-pompiers (et JSP)	700 €	
Sous-total	700 €	
ASSOCIATIONS SCOLAIRES		
Coopérative scolaire Ecole Benjamin RABIER (OCCE)	300 €	500 €
Sous-total	300 €	500 €
TOTAL GENERAL	1 000 €	500 €

AFFAIRE COMMUNALE N°7 :

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, vu les états de Monsieur le Receveur Municipal, considérant que les créances irrécouvrables doivent être déclarées admises en non-valeur ou éteintes, à l'unanimité, déclare éteintes (article budgétaire 6542) les créances irrécouvrables suivant les tableaux ci-annexé pour un montant de 947.38 € TTC.

AFFAIRE COMMUNALE N°8 :

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du multi accueil adopté le 29 juin 2015, a été modifié le 24 septembre 2015, le 23 novembre 2017, le 10 avril 2019, les 30 septembre et 9 décembre 2021, le 6 décembre 2022 et le 21 mars 2023. Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur du multi accueil, notamment les points suivants :

- Modification de la dénomination : la structure est désormais dénommée « crèche » en lieu et place de « multiaccueil »,
- Les documents à fournir par les parents et à compléter avec la directrice, notamment les autorisations liées à la réalisation de soins auprès des enfants,
- Le cas des situations de garde alternées et de familles recomposées (établissement du contrat, modalités de règlement).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur de la crèche.

AFFAIRE COMMUNALE N°9 :

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT D'ACQUISITION DE DEUX MINIBUS ELECTRIQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le projet d'acquisition de 2 minibus électriques a été approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 19 juin 2023.

En effet, la commune est au cœur d'un territoire rural et dispose de nombreux secteurs d'habitation excentrés du centre-bourg. Elle dispose notamment en centre-ville d'une crèche, d'un Accueil Collectif de Mineurs et d'un Relais Petite Enfance.

L'achat de deux minibus électriques semble être une solution pertinente pour améliorer les conditions d'accueil des enfants, que ce soit pour les emmener vers des lieux ou à l'inverse pour les faire venir sur les différentes structures du pôle enfance. De plus, l'achat de véhicules respectueux de l'environnement prend tout son sens dans un territoire ancré dans son patrimoine naturel et agricole.

Monsieur le Maire rappelle qu'après consultation auprès des fournisseurs, ces besoins sont évalués à hauteur de 104 082,58 € HT.

Afin de financer ces nouveaux équipements, il est possible de solliciter le concours de la Région Centre Val de Loire, de la MSA Berry Touraine et de la MSA nationale, ainsi que la CAF de l'Indre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'acquisition des matériels et de la réalisation des travaux proposés, ci-dessous détaillés, pour le pôle enfance, et approuve le plan de financement modifié suivant :

Dépenses		
Travaux	Entreprise	Montant HT
Acquisition de 2 minibus électriques	Citroën	90 346,68 €
Réalisation de 2 bornes de recharge électriques	SARL BOURDEIX	11 736,00 €
Acquisition de 12 sièges auto	NORAUTO	1 999,90 €
TOTAL		104 082,58 €
Recettes		
Subvention Région (5 000 € par véhicule électrique)	10%	10 000,00 €
Subvention MSA caisse locale Berry Touraine (80% sur les sièges auto)	2%	1 599,92 €
Subvention MSA nationale et/ou CAF	69%	71 666,14 €
Autofinancement	20%	20 816,52 €
TOTAL		104 082,58 €

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les subventions auprès de la Région Centre Val de Loire, de la MSA Berry Touraine, de la MSA nationale, et de la CAF au taux maximum.

AFFAIRE COMMUNALE N°10 :
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'UN AMENAGEMENT AU STADE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le programme d'aménagement au stade, comprenant des travaux la rénovation de l'éclairage, l'installation d'une tribune et la réalisation de travaux de mise en accessibilité, a été approuvé lors de la séance du conseil municipal en date du 21 mars 2023.

Après consultation auprès des entreprises, ce projet est ré-évalué à hauteur de 53 170,21 € HT.

Afin de financer ces travaux, il est possible de solliciter le concours du Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat et la Fédération Française de Football. Les financements possibles des différents partenaires ont évolué depuis mars 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'aménagement au stade et le plan de financement modifié suivant :

DEPENSES	
Travaux	Montant HT
Eclairage stade football	36 995,00 €
Tribune stade	10 000,00 €
Mise en accessibilité vestiaires et club housse	6 175,21 €
TOTAL	53 170,21 €

RECETTES		
Financier	Taux	Montant
FAR	18,18%	9 667,00 €
FAFA (20% sur éclairage + 10% ZRR)	15,31%	8 138,90 €
Région contrat de pays équipements sportifs	15,76%	8 380,00 €
DETR - 50% sur accessibilité (obtenue)	5,81%	3 087,61 €
DETR - 50% sur tribune (demandée)	9,40%	5 000,00 €
Autofinancement	35,54%	18 896,70 €
TOTAL	100,00%	53 170,21 €

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Etat et de la Fédération Française de Football, au taux le plus élevé possible.

AFFAIRE COMMUNALE N°11 :

ENGAGEMENT D'UNE ETUDE RELATIVE A L'AMENAGEMENT ET A LA VEGETALISATION DES PLACES DE L'EGLISE ET DU CHAMP DE FOIRE, ET DE RENATURATION DU CENTRE-VILLE ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les enjeux que représente une étude relative à l'aménagement des places de l'église et du champ de foire et à la renaturation du centre-ville.

Bien que située dans un écrin de verdure et à l'instar d'autres communes du département, les aménagements des espaces publics de Valençay ont été traités, durant de nombreuses années, sous un prisme principalement routier. De ce fait, les aménagements successifs sont très minéraux et rendent ces espaces inconfortables.

Sensibilisée à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique, la commune souhaite renaturer les axes d'itinérance du cœur de ville et les espaces publics (y compris places du champ de foire et de l'Eglise,...).

Ce projet permettra de restaurer la biodiversité en ville, d'améliorer la santé et le cadre de vie des habitants et des touristes et de participer à atténuer le dérèglement climatique pour lutter notamment contre les îlots de chaleurs urbains et de gérer les eaux pluviales par infiltration.

Il s'agit donc, par cette étude, de définir une stratégie de renaturation et d'établir une programmation pour réintroduire le végétal résilient et local en centralité de la ville. L'objectif est de redonner une certaine cohérence et une harmonie que les différents d'aménagements existants n'ont pas mis en œuvre, par l'introduction du végétal et faire du « cousu-main ». Cette étude doit s'appuyer sur les espèces naturelles déjà présentes et des plantes résilientes.

Le coût de cette étude est évalué à hauteur de 30 000 € HT.

Afin de financer ces études, il est possible de solliciter le concours de la DREAL, au titre des « Fonds Verts ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'engagement d'une étude relative à l'aménagement des places de l'église et du champ de foire et à la renaturation du centre-ville et le plan de financement suivant :

Dépenses études		
Tranche	Secteur	Estimatif HT
Tranche ferme	zone 1 - place du champ de Foire	13 000,00 €
Tranche optionnelle 1	zone 2 - place de l'Eglise	13 000,00 €
Tranche optionnelle 2	réflexion sur la renaturation du centre bourg	4 000,00 €
TOTAL		30 000,00 €

Recettes		
Financeur	Taux	Montant
DREAL Centre Val de Loire	80%	24 000,00 €
Autofinancement	20%	6 000,00 €
TOTAL		30 000,00 €

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter la subvention auprès de la DREAL Centre Val de Loire au titre des Fonds Verts.

AFFAIRE COMMUNALE N°12 :

MODIFICATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR 2023 AU MULTIACCUEIL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la structure multi-accueil a ouvert en septembre 2015. Il rappelle qu'un programme d'investissement pour 2023 avait été adopté lors de la séance du 21 mars 2023, et il propose d'y apporter quelques modifications, liées d'une part à la réalisation en régie du système d'ombrage, et d'autre part, à la nécessité de mettre l'aire de jeux aux normes de sécurité.

L'aire de jeux pour les enfants réalisée en 2022 se trouve orientée au soleil et le système de parasols alors envisagé n'est pas satisfaisant. Il est proposé de couvrir l'aire de jeux, afin de l'ombrager, d'installer un auvent devant l'entrée du bâtiment, pour abriter les parents qui attendent devant le SAS d'entrée, et d'acquérir du mobilier d'extérieur (tables, chaises, tapis).

Par ailleurs, il est envisagé d'investir dans un système de contrôle d'accès, et de modifier les systèmes d'ouvertures des fenêtres suite à la demande de la PMI, et de mettre aux normes de sécurité l'aire de jeux, en installant un sol amortissant et en modifiant les clôtures.

Après consultation auprès des fournisseurs, ces besoins sont évalués à hauteur de 28 072,12 € HT.

Afin de financer ces nouveaux équipements, il est possible de solliciter le concours de la CAF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de l'acquisition des matériels et de la réalisation des travaux proposés, ci-dessous détaillés, pour le multi-accueil, et approuve le plan de financement suivant :

Dépenses		
Travaux	Entreprise	Montant
Installation de voiles d'ombrages et mise aux normes de la clôture	En régie	5 000,00 €
Construction d'un auvent devant l'entrée du multiaccueil	AFD	5 225,00 €
Mise en place d'un contrôle d'accès au multiaccueil	SLEE	9 945,62 €
Modification du dispositif d'ouverture des fenêtres arrières	Lebert et Beau	2 145,50 €
Matériels d'activité - tapis, tables et chaises	WESCO	731,00 €
Installation d'un sol souple sur l'aire de jeux	NOUANSPORT	5 025,00 €
TOTAL		28 072,12 €
Recettes		
Subvention CAF	80%	22 457,70 €
Autofinancement	20%	5 614,42 €
TOTAL		28 072,12 €

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter la subvention auprès de la CAF de l'Indre, au taux de 80%.

AFFAIRE COMMUNALE N°13 :

RETRAIT DE LA CCEV DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE L'INDRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay est membre du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre.

L'objet de ce syndicat est :

- d'informer les collectivités locales qui le composent de toutes les dispositions concernant le transport des élèves,

- de coordonner l'action de ces collectivités organisatrices de circuits,
- de regrouper les organisateurs concernés, en vue de procéder à l'assurance collective des risques qui leur incombent et aux actions jugées nécessaires pour la sécurité au titre des transports scolaires.

Ce syndicat a été créé en 1978 par substitution au Syndicat de Ramassages Scolaires de l'Indre pour une durée illimitée. Son siège social est basé en Mairie de Buzançais. Il est constitué des communes et EPCI suivants :

Communes adhérentes :

Arthon, Belabre, Chabris, Chasseneuil, Clion-sur-Indre, Crevant, Fléré-la-Rivière, Heugnes, La Berthenoux, Le Poinçonnet, Luant, Palluau-sur-Indre, Poulaines, Pouligny-Notre-Dame, Pouligny-Saint-Pierre, Prissac, Reuilly, Saint-Août, Saint-Denis-de-Jouhet, Saint-Georges-sur-Arnon, Saint-Marcel, Saint-Maur, Selles-sur-Nahon, Vendoeuvres

Syndicats Intercommunaux adhérents :

Syndicat du Collège d'Ardenes, Syndicat de la Région d'Argenton-sur-Creuse, Syndicat du RPI Badecon Le Pin/Chavin/Le Menoux/Malicornay, Syndicat du Blanc, Syndicat du RPI Bouges-le-Château/Baudres/Rouvres-les-Bois, Syndicat de Buzançais, Syndicat du RPI Chassignolles/Le Magny, SIVOM de la Région de Châtillon-sur-Indre, Syndicat des écoles de Cuzon/Gargillesse/Saint-Plantaire/Orsennes/Pommiers, Syndicat de Déols, SIVOM d'Ecueillé, Syndicat du RPI Gournay/Maillet, Syndicat du secteur d'Issoudun, Syndicat du RPI La Berthenoux/Saint Christophe en Boucherie/Thevet Saint-Julien/Vic-Exempt, SIVU de La Châtre, Syndicat du RPI Lourouer-Saint-Laurent/ Nohant-Vic-Saint Chartier/Verneuil sur Igneraie, Syndicat de Luant, Syndicat du RPI Lys Saint-Georges/Sarzay/Tranzault, SIVOM de Mers-sur-Indre/Montipouret, Syndicat du RPI Mouhet/La Châtre-l'Anglin, Syndicat du RPI Neuillay-les-Bois/Méobecq, Syndicat du RPI Nuret-le-Ferron/La Pérouille, Syndicat de Saint-Benoît-du-Sault, Syndicat du RPI Saint Civran/Sacieres-Saint-Martin/Chazelet/Luzeret/Roussines, Syndicat de la Région de Saint-Gaultier, SIVOM de Sainte-Sévère, Syndicat de Tournon-Saint-Martin, Syndicat du RPI Villentrois/Faverolles/Lye.

Communautés de Communes adhérentes :

CDC de la Marche Berrichonne, CDC de Levroux Boischaut Champagne, CDC de Champagne Boischauts, CDC Cœur de Brenne, CDC du Val de Bouzanne, CDC du Pays d'Eguzon Argenton – Vallée de la Creuse pour les communes de Badecon-le-Pin, Baraize, Bazailles, Ceaulmont, Cuzion, Eguzon-Chantôme, Gargillesse-Dampierre et Pommiers, CDC Ecueillé – Valençay pour les communes de Fontguenand, Langé, Luçay-le-Mâle, Lye, Valençay, La Vernelle, Veuil, Vic-sur-Nahon et Villentrois – Faverolles-en-Berry.

En 2022, la contribution de la CCEV était de 430 €.

Considérant que les transports scolaires relatifs au collège Alain-Fournier de Valençay est désormais une compétence de la Région Centre-Val de Loire, et que l'assurance de la Région Centre-Val de Loire ainsi que celle souscrite par la CCEV couvre l'intégralité des risques encourus en matière de transport d'élèves vers le Collège Alain-Fournier de Valençay, le Bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay du 18 avril 2023 et le conseil communautaire du 15 mai 2023 ont émis le souhait d'un retrait de la CCEV du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre.

Ce retrait se déroule en trois étapes :

1. Le conseil municipal de chaque commune membre de la CCEV est amené à se prononcer sur le retrait de la CCEV du syndicat ;
2. Si la majorité qualifiée des conseils municipaux a approuvé la sortie de la CCEV, la Présidente informe le Président du syndicat de sa volonté de s'en retirer ;
3. Le Président du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre sollicite les autres collectivités et EPCI membres concernant le souhait de la CCEV de sortir du syndicat, qui disposent

d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le principe du retrait, leur silence valant décision défavorable.

La décision de retrait est prise par le représentant de l'Etat dans le département concerné.

Les modalités financières et patrimoniales relatives à ce retrait doivent être déterminées par la CCEV et le Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre d'un commun accord et doivent faire l'objet d'une délibération concordante ultérieure. A défaut d'accord, il appartiendra au Préfet saisi par la CCEV ou par le Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre de régler les modalités financières et patrimoniales du retrait.

Considérant l'absence d'actif propre à la CCEV, la Présidente proposera un retrait simple, sans compensation financière.

Il convient que le conseil municipal de la commune de Valençay se prononce sur le retrait de la CCEV du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le retrait de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre, demande à Monsieur le Maire d'en informer la Présidente de la CCEV, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AFFAIRE COMMUNALE N°14 :

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE GEOTECHNIQUE SUR LES PONTS DE LA VOIE COMMUNALE N°12

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le lancement d'une consultation relative à la désignation d'une entreprise pour réaliser une Mission d'études avec reconnaissances et ingénierie géotechnique visant à vérifier la viabilité des culées de 2 ponts métalliques à voûtains briques situés sur la VC n° 12, que l'on désigne généralement « Duchesse de Dino ».

Cette étude est un préalable à l'engagement des travaux de restauration des 2 ouvrages.

Monsieur le Maire précise qu'un financement de la Banque des Territoires est possible sur cette étude. Il propose donc de le solliciter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager l'étude géotechnique sur les ponts de la VC n°12 et approuve le plan de financement suivant :

Dépenses	
Etude géotechnique	16 500,00 €
Total	16 500,00 €

Recettes	
Banque des Territoires - 33%	5 500,00 €
Autofinancement - 67%	11 000,00 €
Total	16 500,00 €

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter des aides auprès de la Banque des Territoires, au taux maximum.

AFFAIRE COMMUNALE N°15 :

APPROBATION DES CONVENTIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES RELATIVES A LA DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUE BASSE TENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC SUR LES 3 ZONES DU PROJET D'AMENAGEMENT RUE NATIONALE, RUE TALLEYRAND ET RUE MAX HYMANS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement du projet de travaux d'aménagement du carrefour des écoles, de la rue Talleyrand et de la rue Max Hymans.

Il précise que la maîtrise d'ouvrage relative à la dissimulation des réseaux électrique basse tension relève du SDEI, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité sur le territoire du département de l'Indre, et que celle relative aux travaux d'éclairage public relève de la commune.

Le SDEI propose à la commune d'assumer la maîtrise d'ouvrage unique des travaux liés à l'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public.

Il propose à la commune de conclure une convention déterminant les conditions d'organisation d'une maîtrise d'ouvrage unique du SDEI dans le cadre d'une réalisation simultanée des travaux relevant de la compétence du SDEI et de la commune, et ce, sur chacun des 3 secteurs que comporte l'opération.

Par ailleurs, le SDEI participe financièrement aux travaux de dissimulation du réseau électrique Basse Tension. Il propose à la commune de conclure une convention définissant les conditions techniques et financières de réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, et ce, sur chacun des 3 secteurs que comporte l'opération, selon les conditions prévisionnelles de répartition suivantes :

Dissimulation	TF Rue Nationale		TO1 Rue Talleyrand		TO2 Rue Max Hymans		Total par type de travaux	Total part commune
	Coût opération	Part commune	Coût opération	Part commune	Coût opération	Part commune		
BT	325 440 €	162 720 €	99 360 €	49 680 €	206 520 €	103 260 €	631 320 €	315 660 €
EP	35 400 €	35 400 €	8 880 €	8 880 €	17 040 €	17 040 €	61 320 €	61 320 €
Total par tranche	360 840 €	198 120 €	108 240 €	58 560 €	223 560 €	120 300 €	692 640 €	376 980 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ces projets de convention et de l'autoriser à les signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les projets de conventions de maîtrise d'ouvrage unique ainsi que les projets de conventions techniques et financières, sur les 3 secteurs du projet et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions proposées par le SDEI.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document ou avenant relatif à ces conventions.

AFFAIRE COMMUNALE N°16 :

APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES COLLEGIENS, CONCLUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été conclue le 6 août 2012 avec le Conseil Départemental, relative à l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens.

Le Conseil Départemental propose à la commune de conclure un avenant visant à faire figurer le stade parmi les équipements sportifs communaux mentionnés par la convention de 2012, pour ce qui concerne l'utilisation gratuite par les collégiens.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet d'avenant et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet d'avenant visant à faire figurer le stade parmi les équipements sportifs communaux mentionnés par la convention de 2012, pour ce qui concerne l'utilisation gratuite par les collégiens et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé par le Conseil Départemental.

AFFAIRE COMMUNALE N°17 :

« CHEMIN FAISANT » PORTE PAR L'ASSOCIATION INDRE NATURE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet soumis par l'association Indre Nature, expliquant que Valençay figure parmi les 6 communes parties prenantes dans le département, représentatives de 6 grands milieux caractéristiques de l'Indre, pour donner à ce projet une dimension départementale : Levroux (Champagne Berrichonne), Tranzault (Boischaut Sud), Valençay (Boischaut Nord), Châtillon-sur-Indre (Vallée de l'Indre), St Plantaire (Vallée de la Creuse) et Rivarennnes (Brenne)..

L'intention de ce projet est de rendre les habitants des communes partenaires acteurs de la valorisation et de la préservation de leur environnement quotidien, autour d'un « objet » : un sentier nature de leur commune, qu'ils vont choisir, parcourir, observer, décrire, valoriser et sur lequel ils vont veiller en lien avec leur commune.

Ce projet vise 3 grands objectifs :

- Ancrer la démarche partenariale avec des communes ayant conduit une démarche d'IBC/ABC ou ayant fait connaître leur volonté de conduire cette démarche prochainement,
- Impliquer les citoyens du territoire dans la connaissance et la préservation de leur environnement de proximité,
- Faire découvrir aux habitants et aux visiteurs des itinéraires permettant d'appréhender toute la mosaïque des milieux naturels de l'Indre

Outre les communes associées à la genèse du projet, d'autres partenaires locaux seront associés à sa mise en œuvre, notamment des associations locales affiliées à la Fédération Française de randonnée pédestre (Club de Marche de Chatillon, Marcheux de St Plantaire), le PNR Brenne (chargé de mission Randonnée), le Pays de Valençay en Berry (Chef de projet Touristique et offices de tourisme du territoire), le Pays de La Châtre en Berry, le Collectif des Possibles à St Gaultier, l'association Familles Rurales à Rivarennnes...

Dans ces 6 communes du département, représentatives des grands milieux naturels de l'Indre, le projet consiste à :

- Faire émerger un collectif d'habitants volontaires pour devenir « veilleurs » d'un sentier de nature, représentatif de leur environnement de proximité,
- Valoriser le patrimoine naturel et paysager de ce sentier via une démarche participative d'inventaire et d'identification des aspects remarquables,
- Accompagner les services des communes concernées dans la mise en œuvre de pratiques d'entretien du sentier favorables à la préservation de la biodiversité et des points de vue (paysage),
- Créer un collectif, à l'échelle du département, de citoyens informés et attentifs au devenir de ces sentiers, et plus largement ayant fait évoluer leur regard sur la biodiversité de leur environnement quotidien

Le projet se déroulera en 2 phases, correspondant à 2 groupes de 3 communes :

- Dans un premier temps, à Rivarennes, Tranzault et St Plantaire (2023-2024).
- Dans un 2e temps, Chatillon sur Indre, Levroux et Valençay (2024-2025).

A l'issue du projet, 6 randonnées inaugurales seront organisées dans les 6 communes partenaires, afin de permettre à l'ensemble des veilleurs de découvrir 6 « morceaux choisis » de nature indrienne et de percevoir la dimension départementale du projet.

Un recueil des 6 livrets descriptifs sera imprimé pour être largement diffusé via les réseaux des partenaires et les offices de tourisme du Département.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'engager dans le projet porté par Indre Nature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la commune de Valençay dans le projet « chemin faisant » porté par l'association Indre Nature

AFFAIRE COMMUNALE N°18 :

SOLIDARITE AVEC LA POPULATION MAROCAINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien à la population marocaine.

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains de ce séisme, la commune de Valençay tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la commune, en faisant un don d'un montant de 100 €.

Hervé FLAVIGNY demande qu'une même décision soit prise en faveur de la Lybie. Paulette LESSAULT indique qu'il n'y a pas encore eu d'appel aux dons pour la Lybie à ce jour. Gilles BRANCHOUX ajoute qu'il convient d'attendre que la situation se stabilise et que les circuits d'aide deviennent transparents.

Hervé FLAVIGNY insiste en indiquant qu'il s'agit d'aide humanitaire. Clarisse LACHAUD estime que la commune ne prend pas de grand risque à engager 100 €.

Marie-France MARTINEAU propose d'attendre le prochain conseil municipal pour décider de cette aide, et notamment en fonction des circuits d'acheminement des fonds.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la commune, en faisant un don d'un montant de 100 € à la Croix Rouge, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements de la famille Fraiscinet pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Bernard Fraiscinet.

Et, pour la subvention accordée, des remerciements de :

- L'association vélo loisirs de Valençay
- La Confrérie gastronomique des Grands Escuyers de Gastine
- Le souvenir français
- Les échos de Gâtines
- La Guérouée de Gâtines

INFORMATIONS

▪ Terrain multisport

Monsieur le Maire informe les élus que la plateforme est construite, et que la pose de la structure sera terminée fin octobre.

▪ Etude rue des Marnières

Monsieur le Maire informe les élus qu'une étude vient d'être engagée pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue des Marnières, à l'occasion de laquelle des solutions seront proposées quant à l'aménagement de la rue.

▪ Entretien des platanes avenue de la Résistance

Monsieur le Maire informe que les travaux d'entretien des platanes auront lieu du 6 au 17 novembre.

▪ Illuminations de Noël :

Monsieur le Maire informe que les illuminations seront installées du 15 décembre 2023 au 8 janvier 2024.

▪ Festivités et manifestations

- Maryse RIOLLAND rappelle qu'une réunion pour préparer le Téléthon aura lieu lundi 25 septembre.
- Dominique GABILLON annonce que la commune de MEZIERES EN BRENNE organise un événement pour octobre rose, les 14 et 15 octobre.

Il remercie Pascal BERTHONNET et Didier THOMAS pour leur efficacité dans la coordination des équipes de signaleurs.

- Monsieur le Maire estime que la journée « village santé environnementale » du 9 septembre dernier était parfaitement organisée. Il regrette qu'il n'y ait pas eu davantage de public. Les 4 conférences étaient de grande qualité.
- Monsieur le Maire indique que 2000 personnes ont participé à la journée d'Artagnan le 10 septembre au château. Gilles BRANCHOUX rappelle que 6 itinéraires, partant de Loupiac, ville de naissance de d'Artagnan) jusqu'à Maastricht (ville de décès) traversent la France sur des sentiers d'itinérance douce (vélo, cheval, marche à pieds). La manifestation du 10 septembre à Valençay avait plusieurs visées :
 - Fêter le 60^{ème} anniversaire du tourisme équestre
 - Commémorer l'anniversaire du décès de d'Artagnan
 - Inaugurer Valençay comme ville étape de l'itinéraire

Gilles BRANCHOUX affirme son souhait de voir cette route le plus utilisée possible. Il remercie au passage les services techniques pour leur efficacité et leur réactivité pour le montage des podiums, et leur contribution à la pleine réussite de ces deux manifestations.

Pascal DOUCET appuie les remerciements de Gilles BRANCHOUX, rappelant que les services techniques ont été particulièrement sollicités durant la saison estivale. Il ajoute que le site du Relais du Moulin est tout à fait adapté à l'organisation de manifestations. Nous pouvons y penser pour d'autres occasions, avec l'autorisation de l'exploitant VVF bien entendu.

- Monsieur le Maire évoque une fréquentation du château à peu près stable cette année, avec 2000 visiteurs de moins que l'an passé, même si la saison n'est pas tout à fait terminée.

Il annonce le recrutement d'Alexis ROUSSEAU-JOUHENNET en tant que Directeur du château, précisant bien que c'est la personne qui a été recrutée, et non le Maire de Levroux.

Gilles BRANCHOUX ajoute que la sélection comptait au départ 40 candidats, dont 7 ont été reçus en entretien. Alexis ROUSSEAU JOUHENNET s'est révélé un très bon candidat, diplômé en histoire de l'art et en communication.

Arielle BEGUE demande s'il sera présent à temps plein, et s'il conserve des activités à CHÂTEAUROUX. Monsieur le Maire précise qu'il sera au château à temps complet.

Monsieur le Maire ajoute que le nouveau Préfet porte un intérêt particulier pour le château, et a envoyé un journaliste du Figaro. Il ajoute que les travaux en cours sur le corps de logis devraient se terminer début 2024, et que la pendule a été réinstallée.

Philippe PLAULT fait remarquer que beaucoup d'arbres sont en mauvais état sanitaire.

- Dominique GABILLON annonce une randonnée Romorantin – Valençay le dimanche 8 octobre.

▪ **Camping**

Gilles BRANCHOUX souligne l'investissement des nouveaux gérants du camping, qui sont forts sympathiques et se donnent au maximum pour satisfaire la clientèle. Les retours des campeurs sont excellents.

▪ **Piscine**

Dominique GABILLON dresse un bilan rapide de la saison, avec 4 500 nageurs, et rappelle que ce chiffre est surtout lié à la météo. Il annonce que le maître-nageur Michel BOUVIER ne reviendra plus.

Monsieur le Maire précise que plusieurs collectivités ont fait le choix de ne plus ouvrir leur piscine, compte tenu de la hausse des charges d'exploitation en général, et des tarifs de l'électricité en particulier.

▪ **Décarbonatation de l'eau potable**

Gilles BRANCHOUX apporte une réponse à la question soulevée par Philippe PLAULT il y a quelques temps, relative à l'adoucissement de l'eau du réseau public d'alimentation. Il précise que c'est effectivement une solution d'avenir.

Cependant, la priorité actuelle du Syndicat des Eaux est la poursuite du programme de résorption des canalisations fuyardes, qui pèse un million d'euros par an dans le budget. De plus, dans la configuration du SEBN, l'installation d'un système de décarbonatation nécessiterait plusieurs unités de traitement.

Philippe PLAULT remercie Gilles BRANCHOUX pour l'engagement de cette démarche.

- **Effectifs rentrée scolaire**

Hervé FLAVIGNY demande quels sont les effectifs de rentrée.

Marie-France MARTINEAU indique qu'il y a peu d'enfants en grande section de maternelle, et les effectifs sont en baisse à l'école Benjamin RABIER, avec 100 élèves cette année, contre 117 en 2022-2023. Cette baisse devrait également se poursuivre l'année prochaine.

Monsieur le Maire demande un état récapitulatif de l'évolution des effectifs sur les 3 ou 4 dernières années.

Jean-Christophe DUVEAU en profite pour remercier les services techniques pour le traçage d'un jeu de marelle et d'un terrain de jeu dans la cour de l'école, ainsi que pour le déplacement et le réglage des tables.

- **La Poste**

Jean-Christophe DUVEAU dit avoir constaté la fermeture de la Poste durant deux semaines en août, et demande ce que sont les perspectives.

Monsieur le Maire indique avoir réagi à ce sujet auprès de la Commission Départementale de Présence Postale. Il précise également que la perception est désormais fermée au public, les 3 ou 4 derniers salariés encore présents à Valençay ne seront pas remplacés, si bien qu'il n'y aura plus personne à terme. La commune, en tant que collectivité, est désormais rattachée à la perception de La Châtre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.